

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Décembre 2024

n° 184

NOTRE-DAME RESSUSCITÉE

Un chantier hors normes se termine au cœur de Paris. La cathédrale Notre-Dame ayant été partiellement détruite par un incendie le 15 avril 2019, personne ne pensait réalisable l'objectif, fixé par Emmanuel Macron, d'en reconstruire la charpente et la flèche, en cinq ans. Pourtant, le pari est en passe d'être gagné : Notre-Dame de Paris a rouvert ses portes au public le 9 décembre 2024.

Une prouesse ! Cinq ans de travaux seulement pour rénover ce chef-d'œuvre de l'art gothique ! La reconstruction à



l'identique de la charpente, nommée « *la forêt* », a nécessité 1 200 chênes sélectionnés pour leur droiture. Un échafaudage d'environ 100 mètres de haut est installé pour accueillir le tabouret de 80 tonnes sur lequel la flèche, de 66 mètres de haut, est posée en février 2024. Près de 1 300 m³ de pierres ont été nécessaires pour restaurer les maçonneries détruites dans l'incendie.

À la mi-septembre, le cœur de Paris retrouve son âme avec la pose dans le beffroi nord des huit cloches qui avaient été refondues en 2013 pour les 850 ans de la cathédrale.



Pour la réalisation de vitraux contemporains remplaçant en partie ceux dits *En grisaille*, huit candidatures d'artistes, associés à un atelier spécialisé dans les vitraux, ont été retenues pour participer à un concours. Le 4 novembre dernier, les projets ont été dévoilés. Les nouveaux vitraux seront installés en 2026.

À la suite de la repose des 8 000 tuyaux, l'harmonisation du grand orgue a duré six mois. Il est donc prêt pour les cérémonies des 7 et 8 octobre. Il restera à réaliser le projet de la mairie de Paris d'aménager le parvis et les alentours de Notre-Dame pour accueillir quelque 30 000 visiteurs par jour.

Félicitations aux acteurs du projet !

Il a nécessité, sous la houlette de Jean-Louis Georgelin trop tôt disparu puis de Philippe Jost, la collaboration permanente des équipes, celle des architectes des monuments historiques dirigée par Philippe Villeneuve, sans oublier celles des artisans passionnés venant du monde entier : charpentiers, carriers, grutiers, échafaudeurs, maçons-tailleurs, restaurateurs de sculpture, cordistes, restaurateurs de peinture, dinandiers, facteurs d'orgues, maîtres verriers, campanistes.... Il a permis de mettre en valeur tout le savoir-faire et l'expertise que ces véritables artistes ont développés et mis en œuvre pour relever le défi. Les cordistes, par leur ballet lors de la cérémonie d'ouverture des J.O.P., leur ont rendu hommage.

Une vraie chanson de gestes !



Suzanne Babey
Présidente

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Avenue Foch 2/2

Dans la publication précédente datée du mois de juin 2024, nous avons passé en revue les huit bâtiments de l'avenue Foch faisant partie du PVP (Protection Patrimoniale de la ville de Paris) sur un total de onze.

Il en reste donc trois et pas des moindres : ce sont en effet de magnifiques hôtels particuliers et une gare dont le style s'intègre parfaitement dans les codes architecturaux de l'époque.

N° 72 : hôtel particulier construit en 1905. Imposant comme un château, il présente une architecture toujours inspirée du XVIII^e siècle avec une harmonie parfaite dans ses proportions et dans son ornementation. Un projet immobilier dans les années 1970 prévoyait sa démolition pour le remplacer par un immeuble dans le goût de son époque !!! Ouf, il y a échappé, pour notre plus grand plaisir, car il reste un des plus beaux exemples des grandes demeures parisiennes du XIX^e siècle.

Il a été le siège de l'*Office central de la sécurité du reich* (RSHA), appelé Gestapo, qui y installa sa base de commandement des opérations militaires.

Il fut la propriété des familles Rothschild, Boussac et Dassault.



N° 82 - 90 : hôtel particulier de style Louis XV, œuvre de l'architecte Walter André Destailleur en 1917, accolé à un imposant immeuble de rapport de très belle facture. Il est de proportions assez modestes mais de grande élégance stylistique. Sa fenêtre la plus monumentale se situe sur le pan coupé décorée d'un fronton triangulaire encadrant une énorme coquille en relief.

N° 85 : la gare, conçue par Just Lish en 1854 sous la forme d'un pavillon classique, est ornée de balustrades et de pots à feu mélangeant avec raffinement les styles du passé. Elle servit de lieu de débarquement pour les souverains en visite officielle à Paris : ils étaient reçus par l'empereur Napoléon III et sa femme pour visiter la capitale, en particulier lors des expositions universelles qui faisaient grandement briller la France à cette époque.

Tous ces bâtiments remarquables ont parfois hébergé des personnages célèbres qui ont organisé des réceptions avec le « Tout Paris ». L'histoire les a, pour certains, propulsés dans des situations désolantes dues notamment à la guerre.

Voici quelques détails historiques qui ont marqué ces demeures :

N° 12 : le marquis de Breteuil, qui fut l'un des plus grands artisans de « l'entente cordiale », y hébergea le prince de Galles, futur roi Edouard VIII.

N° 35 : le gouvernement de la république espagnole en exil y installa ses bureaux de 1939 à 1960.

N° 66 - 68 : la Princesse Hortense Louis de Croÿ y vécut jusqu'à sa mort. Elle fit don de ses collections d'œuvres d'art tout à fait exceptionnelles au musée du Louvre. Il s'agit d'une des plus importantes donations jamais faites au musée du Louvre d'environ 3 800 dessins et peintures.

N° 90 : résidence de Louis Renault, le bâtiment fut perquisitionné et pillé par l'occupant allemand pendant la guerre. Il sera réhabilité par Aristote Onassis qui y vivra des années de bonheur avec Maria Callas.



LES J.O.P. : QUEL HÉRITAGE ?

Voici plusieurs mois que les Olympiades sont terminées... Quel héritage nous laissent-elles ?

Ce fut l'occasion de promouvoir notre culture, notre patrimoine et notre art de vivre à l'échelle mondiale. Une image redorée, une organisation sans accroc, la réussite dépasse le cadre du sport lui-même. Un moment de joie et de fierté !

Sur le plan matériel, les investissements massifs dans les infrastructures, tels que les transports (à l'instar de la prolongation jusqu'à Orly de la ligne 14), les équipements sportifs nouveaux (le centre aquatique olympique, la rénovation du Stade de France et 18 bassins de piscine rénovés ou construits en Seine-Saint-Denis, l'Arena Porte de la Chapelle) ou rafraîchis resteront utiles aux habitants pour l'avenir, ainsi que des appartements (les résidences des athlètes reconverties en logements).

Le géant de la restauration collective Sodexo, partenaire des Jeux Paris 2024, a déjà signé plusieurs contrats aux U.S.A., dont un avec l'équipe de football américain *Tennessee Titans* pour assurer les prestations de restauration de son nouveau stade qui sera inauguré en 2027. Un contrat d'une durée de vingt ans, qui doit rapporter 80 millions de dollars par an !

Les outils de travail du COJO Paris 2024, comme le contenu de la formation des 45 000 volontaires de l'événement, seront partagés avec les fédérations, associations ou clubs qui font vivre le sport en France.

Sur le plan immatériel, la trace est positive grâce à l'image donnée par notre pays : organisation, pour la 1^{ère} fois, d'une manifestation mondiale dans la ville elle-même. On retiendra : les cérémonies sur la Seine, sur la place de la Concorde, au Stade de France ou encore sur les Champs-Élysées et la place de l'Étoile, la Conciergerie, Versailles, et même Montmartre avec les épreuves de cyclisme. Ajoutons les événements de Marseille, Lille, Châteauroux... et de Tahiti, qui ont été une fierté ainsi qu'un atout de plus pour l'attractivité du pays.

N'oublions pas que, depuis la fin des Jeux, les clubs de sport constatent une augmentation significative des inscriptions, notamment chez les jeunes, afin de promouvoir les valeurs de l'esprit d'équipe et de respect.

Un autre regard sur le handicap devrait rester l'un des apports importants de ces Jeux.

Un effet accélérateur ?

Oui, en effet la rénovation du Grand Palais en octobre 2023 pour recevoir l'escrime, le taekwondo et l'escrime fauteuil a permis la réalisation d'un écrin exceptionnel pour accueillir la prestigieuse foire d'art moderne et contemporain *Art Basel Paris*, anciennement *FLAC*. C'est peu dire que le Grand Palais rénové a visiblement un effet « waouh » sur les collectionneurs de la planète. Dans les allées de la Foire, des Anglais soulignaient que « Londres pouvait s'accrocher » ! À la foire concurrente britannique, Frieze, qui s'est tenue quelques semaines avant, on n'a jamais vu une telle foule.

Cet héritage a permis de réunir les habitants alors que nous étions en pleine discorde avant les Jeux... et après ?

Les investisseurs internationaux et locaux devraient continuer à profiter de la visibilité accrue de Paris et de la France, renforcée par son attrait mondial... Bel héritage !

SITE DES APPRENTIS D'AUTEUIL

L'association XVI^e DEMAIN, dont l'objet est l'environnement et l'urbanisme, est naturellement concernée par ce projet.

NOUS AVONS SOUHAITÉ DONNER LA PAROLE AUX DIFFÉRENTS INTERVENANTS POUR QU'ILS EXPLIQUENT LEUR POSITION.

Ci-dessous, la position des habitants de la villa Mozart.

« Les relations entre la Fondation et les riverains de la villa Mozart, que l'ancêtre de la Fondation avait lotie à partir de 1892, ont été longtemps excellentes. Il y avait bien eu un coup de canif en 1991 quand les immeubles riverains ont décidé l'installation d'une barrière à l'entrée de l'impasse, contre la volonté de la Fondation. Le tribunal avait tranché en faveur des immeubles riverains. Depuis cette date, l'accès à l'impasse est protégé par une barrière.

Depuis, la Fondation participait aux AG, le collège électoral étant composé de la Fondation et des propriétaires de lots des cinq immeubles riverains, chacun ayant une voix.

Les dépenses votées en AG sont réparties selon une clé de répartition fondée sur les mètres linéaires. Cette clé, issue du cahier des charges et dépendant de la longueur de la façade sur rue, est appliquée depuis plus de 30 ans.

Depuis le lancement du projet 40, les riverains de la villa Mozart ont ressenti une agression croissante sur leur impasse. De notre côté, nous avons toujours cherché à maintenir le contact et tenté de négocier les points spécifiques de la villa Mozart. Nous avons tenu quatre réunions avec la Fondation en direct, puis trois réunions sous l'égide d'une médiatrice.

Le projet 40 prévoit la construction de près de 33 000 m² supplémentaires selon un plan baptisé de manière ambiguë « Cœur d'îlot ».

En pratique, il s'agit de densifier l'immobilier existant, d'y ajouter de nouvelles constructions massées sur la partie haute du terrain, le long d'un couloir allant de la rue Jean de La Fontaine à la villa Mozart, sans pour autant prévoir de nouveaux accès, alors qu'il existe cinq voies dont trois sont peu ou pas utilisées.

"Le site ne sera pas traversant, et l'accès villa Mozart sera un accès secondaire contrôlé et limité aux flux piétons et véhicules de secours" nous a écrit la Fondation sans plus de précision.

Pourtant, si l'on comptabilise les salariés de la Fondation d'Auteuil, le corps professoral, les lycéens dont le nombre va doubler, les habitants de la résidence senior, les logements étudiants ou les employés des bureaux, les familles avec jeunes enfants, les livreurs, et les visiteurs, on parvient à 2 200 personnes présentes en même temps sur le site, ce qui suppose près de 5 000 mouvements par jour.

Les riverains de la villa Mozart, qui est une voie privée, ont alerté la Fondation, depuis la publication de son projet, sur la nécessité de prévoir une sectorisation permettant d'organiser les flux de jour comme de nuit, en utilisant les diverses voies d'accès et en fonction des transports en commun. Cette méthode a fait ses preuves dans un autre programme immobilier en Île-de-France.

En plus des risques d'engorgement de la villa Mozart utilisée de manière abusive, l'absence d'organisation des circulations fait courir un risque à l'ensemble du quartier. En effet, outre le risque d'attentats contre les lycéens et les professeurs, cette carence est susceptible de favoriser ou d'accentuer la présence de « points de deal » déjà présents dans le quartier.

De plus, nous avons alerté la Fondation sur le déplacement de la porte piétonne qui est située aujourd'hui côté pair de la Villa et qui est maintenant prévue côté impair, alors que nos véhicules stationnent en épis de ce côté et que nous avons négocié en 2016 avec la direction de l'établissement l'élargissement de l'espace situé devant cette porte pour faciliter les flux et protéger l'accès pompiers. Rappelons que ce règlement a été rédigé par les copropriétés riveraines qui sont habilitées à gérer la circulation et le stationnement dans la villa Mozart, et que le document dit « Règlement de stationnement de la villa Mozart » a été transmis il y a bien longtemps à la responsable du projet 40 qui en a accusé réception.

Et pourtant, la photo ci-dessous montre qu'il est parfaitement possible de placer la porte piétons du côté pair, comme aujourd'hui, donnant ainsi plus de place pour évacuer le flux des lycéens qui seront plus nombreux, pour accéder directement au lycée et pour faciliter le flux des piétons sur la villa Mozart, comme c'est le cas aujourd'hui.

La Fondation n'a jamais voulu répondre à cette question, se contentant d'affirmer que les flux supplémentaires seraient minimes.



Récemment, l'agressivité de la Fondation est montée d'un cran quand nous avons décidé de convoquer une AG de la villa pour changer le syndic qui ne convoquait plus d'AG depuis 15 ans, au mépris de la loi et des riverains, et pour voter un budget. Leurs avocats ont été d'une violence inouïe à l'égard des responsables des immeubles.

La Fondation a accepté de modifier son projet sur plusieurs aspects, comme l'ensoleillement ou la collecte des ordures. Pourquoi refuse-t-elle d'aborder avec sérénité et concertation le sujet majeur des circulations piétonnes, de la gestion de la villa, ou encore les statuts de la Villa qui ont besoin d'être réécrits ? ».

Article rédigé le 3 septembre 2024 par Hughes Missonnier au nom des copropriétaires riverains des 3, 4 et 5 villa Mozart et des 71 et 73 avenue Mozart

COURRIER DES LECTEURS

L'HÔTEL MEZZARA au 60 rue Jean-de-La-Fontaine

L'une de nos adhérentes nous a posé une question concernant l'avenir de ce bel hôtel qui se dégrade de plus en plus. Voici la réponse de la mairie du 16^e en date du 7 octobre :

« Nous n'avons aucune nouvelle de l'hôtel Mezzara ; ni du côté du ministère de l'économie qui cherchait un repreneur « locataire », ni du côté du Cercle Guimard... »

Le Sénat a organisé un séminaire sur le patrimoine à l'Hôtel de Ville la semaine dernière ; nous nous sommes permis de rappeler ce dossier à Didier Rykner de la Tribune de l'Art afin qu'il se renseigne lui aussi de son côté.

Le bâtiment se dégrade... Mais nous n'avons jamais eu de retour depuis nos interventions auprès du Ministre.

Nous allons recontacter le Cercle Guimard pour savoir s'ils ont avancé de leur côté. » .

BRÈVES

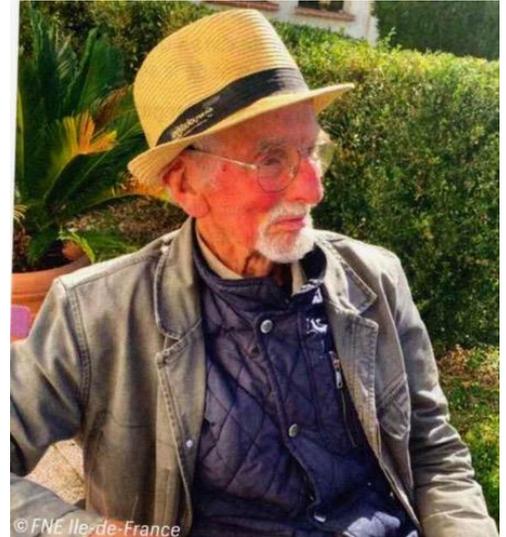
LE 16^e ET LE SPORT

Notre arrondissement est riche d'un certain nombre d'équipements sportifs, dont un nouveau situé sur l'ancien parking et à la place de la station-service devant la maison de la Radio : un terrain de *padel*, nouveau sport de raquette à la mode.

Le projet d'espace de distribution multimodale de marchandises prévu à ces emplacements (voir notre article en page 4 de la Lettre n° 179 de novembre 2022) ayant « du plomb dans l'aile », la mairie de Paris a loué l'emplacement pour une durée initiale d'un an à la société Sportfield. Le terrain est en libre-service. La réservation se fait en ligne sur <https://www.anybuddyapp.com/club-sportfield-paris/reservation/padel>. Le coût est de 50 € de l'heure. Une fois la réservation effectuée, vous recevez un code pour accéder au terrain. À l'intérieur de la structure, vous avez un distributeur vous permettant de louer le matériel nécessaire.

DÉCÈS DE MARC AMBROISE-RENDU

Marc, âgé de 94 ans, nous a quittés le 24 juin 2024. C'est une grande perte pour le monde associatif. En 1974, il a créé et dirigé la première rubrique « Environnement » du journal Le Monde. Il a milité, aussi, dans de nombreuses associations écologiques avant de présider *France Nature Environnement Île-de-France* (FNE IdF). Il nous a beaucoup aidés à protéger le bois de Boulogne des projets de la *Fédération Française de Tennis* au moment du concours pour l'obtention des Jeux Olympiques de 2012. Nous siégeons à l'époque comme administrateur de *FNE Île-de-France* et avons beaucoup appris de lui !



MAISON DE LA RADIO, FIN DES TRAVAUX EN 2025

Nous avons été reçus le 26 novembre 2024 par la directrice du site qui s'emploie à libérer les abords du bâtiment de trois emprises de bureau de chantier totalisant 3 300 m², libérés progressivement par les derniers occupants.

L'emprise de l'angle Raynouard - Boulainvilliers sera débarrassée en février 2025, celle de Boulainvilliers mi-2025 et celle de la rue du Ranelagh à la fin de 2025.

L'obtention d'un permis de construire modificatif permettra enfin de terminer les travaux d'aménagement des abords dont les plantations devraient entourer le bâtiment et diverses zones de service.

Une réunion des riverains, à laquelle nous serons conviés, sera programmée en 2025 pour constater l'achèvement de ce long chantier et de cette réalisation.



HÔPITAL ALZHEIMER, SAINTE-PÉRINE

Les travaux, démarrés en 2018, ne sont toujours pas achevés. De graves malfaçons dans les réseaux de fluides provoquent des contentieux avec les entreprises concernées. On espère une ouverture en 2025.

Voir notre Lettre numéro 168 de janvier 2019 en page 10 :

https://www.16emedemain.fr/wa_res/files/lettre_168_2019-01.pdf?t=9508d5c5_3693_48b5_9ab0_137cd494d76c

PLACE DE LA PORTE DE SAINT-CLOUD

Une belle rénovation mais...

La place de la Porte de Saint-Cloud est créée en 1928. Jusqu'en 1860 y passait l'enceinte des fermiers généraux. Son pavillon d'octroi, où était prélevé un impôt sur les marchandises entrant dans la capitale, fonctionnera jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Pour l'Exposition internationale de 1937, la ville de Boulogne lance en 1929 un concours architectural dont le thème est « une porte symbolique formée par deux motifs brillants » pour une annexe du Palais de Chaillot. De style Art déco, les architectes Jacques Billard et Robert Pommier imaginent deux fontaines monumentales de 10 m de haut et 5 m de diamètre dont les 104 jets d'eau sont illuminés. Le sculpteur Paul Landowski (Christ du Corcovado à Rio) réalise les bas-reliefs qui les ornent : *La Seine apportant à Paris les richesses de la terre* et *Paris ville d'art et de travail*. Les médaillons en bronze des socles représentent des personnages de comédie et des motifs animaliers.



A l'origine, la place était entourée d'arbres. Dans les années 1970, son fonctionnement lumineux émerveillait le quartier. Archives LP/Eric Le Mitouard

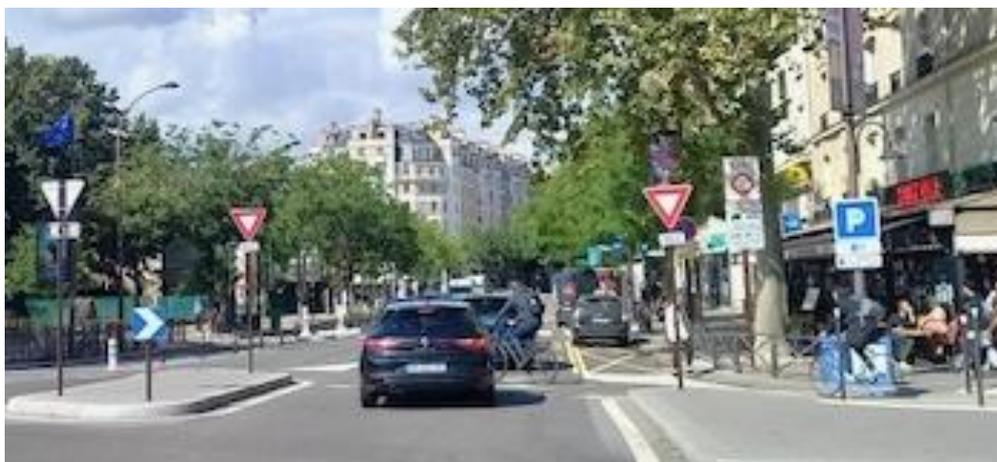


Ces fontaines sont inaugurées en 1936 et sont surnommées les « Sources de la Seine ». Au début du XXI^e siècle, elles formaient le centre d'un terre-plein entouré d'arbres.

Des problèmes d'étanchéité entraînent leur arrêt à la fin des années 1980. Les fontaines sont restaurées grâce à un projet, d'un coût de 2 millions d'euros, retenu en 2016 dans le cadre du budget participatif de la ville de Paris.

La restauration commence en 2019 sous la supervision de l'architecte Mirabelle Croizier, du fontainier Philippe Carton et de la restauratrice de pierres Nathalie Pruha. Le système hydraulique souterrain est rénové en tenant compte des contraintes d'économie d'eau et d'énergie. Pour retrouver les illuminations, 136 projecteurs LED sont installés. Des massifs de fleurs bordent agréablement le terre-plein. Un passage piéton est créé pour que les riverains puissent en profiter. Le site est inauguré le 15 juin 2021.

Tout est parfait... sauf la circulation automobile qui, du fait de l'anneau cyclable bidirectionnel entourant la place, est très dangereuse....



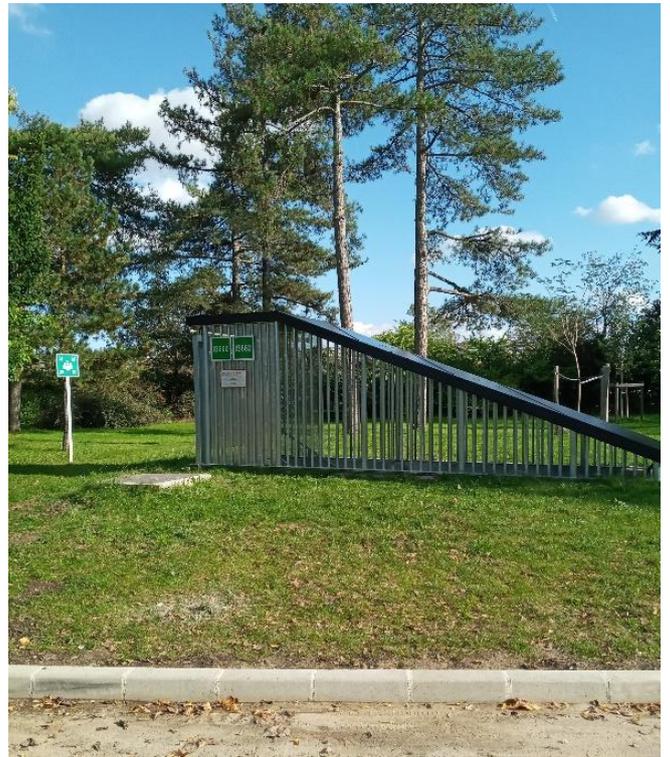
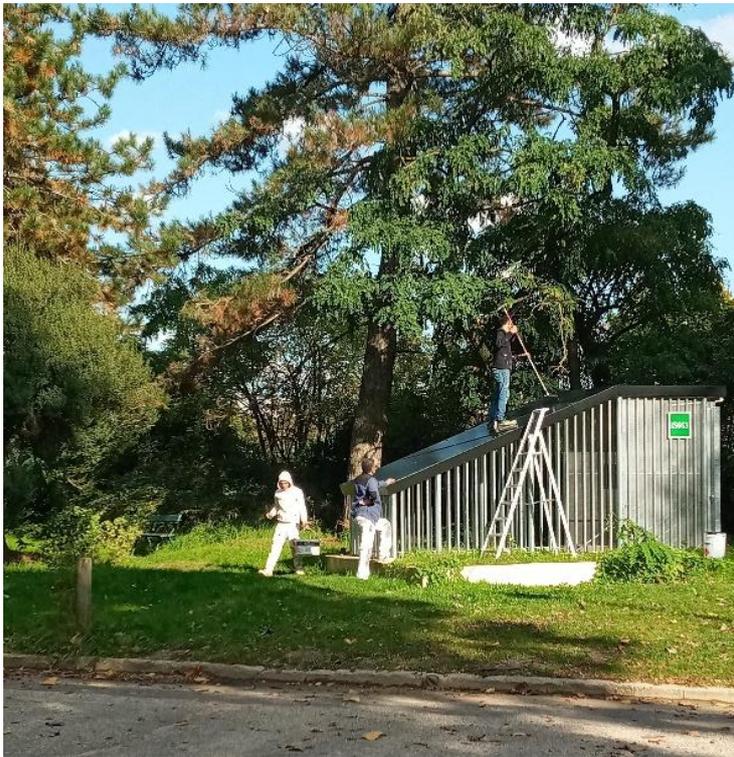
BOIS DE BOULOGNE

Ses deux tunnels et leurs dix sorties de secours

En avril 2022, notre Lettre n° 171 évoquait les travaux qui débutaient dans les deux tunnels passant sous le Bois : le tunnel de la Butte Mortemart de 370 m de long et celui du Lac Supérieur de 580 m de long.

Nous attendions alors une visite de ce chantier très intéressant qui devait être organisée par la principale entreprise et qui n'a finalement jamais pu se tenir. Nous avons seulement constaté l'occupation de la rive est du Lac Supérieur ainsi que la zone de la Butte Mortemart, derrière les tribunes de l'hippodrome d'Auteuil, par du stockage de matériaux, des parkings, de l'habitat provisoire pour les nombreux personnels et des bureaux de chantier sur plusieurs étages.

Nous savions que la *Loi Mont-Blanc* de 2002 et le décret du 7 mai 2012 imposaient, entre autres mesures de prévention des risques, de créer des issues de secours pour permettre l'évacuation du public en cas d'incendie dans les tunnels de plus de 370 mètres de long. Mesure prise après le terrible feu survenu dans le tunnel du Mont-Blanc, de 11 km, qui a fait 49 victimes le 24 mars 1999 !



Les travaux démarrés en 2021 se sont achevés cet été et ont définitivement libéré les deux zones.

Seuls souvenirs de ce vaste chantier : dix sorties de secours venant du périphérique, six pour la rive est du Lac Supérieur et quatre pour la Butte Mortemart. Ces drôles d'édicules indispensables, avec leurs barreaux galvanisés ressemblent à des cages pour animaux penchés, genre dahus !

PLACE DE LA CONCORDE

Projet de réaménagement

On se souvient que le *Comité des Champs-Élysées* avait jugé les Champs-Élysées bruyants, pollués, dangereux, mal fréquentés et frappés de désamour. Il avait alors confié une étude à l'architecte Philippe Chiambaretta qui avait englobé la place de l'Étoile, les Champs-Élysées et la place de la Concorde. Son étude, remise en 2020, contenait des éléments intéressants pour la Concorde (voir notre Lettre n° 174, page 8).

Voulant réaménager la place de la Concorde, le Conseil de Paris, par sa délibération du 28 février 2024, a lancé une concertation publique qui s'est déroulée du 2 avril au 29 mai 2024, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme. En septembre 2024, le bilan de cette concertation a fait l'objet d'un rapport de 40 pages qui constituera le cahier des charges imposé aux divers architectes devant répondre à l'appel d'offre de la ville de Paris en 2025.

La *Commission Concorde*, composée d'experts, présidée par Jean-Jacques Aillagon et mise en place par la Ville, a analysé la centaine de propositions émises par les nombreux bénévoles réunis lors de l'enquête. Cela lui a permis d'instaurer douze prescriptions qui devront s'imposer dans ce réaménagement, à savoir :

- 1/ Valoriser la symétrie de la place et ses perspectives.
- 2/ Valoriser les éléments architecturaux.
- 3/ Retrouver la place promenade et ses fossés plantés.
- 4/ Désimperméabiliser les parterres.
- 5/ Adapter la végétalisation au climat.
- 6/ Retrouver la continuité entre les Champs-Élysées et la Concorde.
- 7/ Améliorer le lien avec la Seine en supprimant les trémies automobiles.
- 8/ Réduire les conflits piétons - voitures.
- 9/ Améliorer le confort des piétons.
- 10/ Séparer les divers flux.
- 11/ Prévoir des espaces pour les rassemblements.
- 12/ Créer une charte d'harmonisation pour ces rassemblements.



Le 26 septembre 2024, la *Commission nationale du patrimoine et de l'architecture* dépendant du ministère de la Culture, a remis un avis favorable à ce rapport, en félicitant la Ville pour la qualité de son travail.

Cependant, Didier Rykner, dans son article du 23 juin 2024 de sa *Lettre des Arts*, se souciait du classement en 1937 de la place de la Concorde comme monument historique et plus tard comme patrimoine de l'humanité par l'Unesco. Il se réfère à l'histoire des lieux et à la conception des deux architectes qui ont conçu la place : Ange-Jacques Gabriel au XVIII^e siècle et Jacques-Ignace Hittorff en 1867. S'appuyant sur des archives, il approuve le retour éventuel des fossés entourant la place, mais il conteste la plantation d'arbres de haute tige puisque les perspectives et la valorisation de l'architecture sont fixées dans les douze prescriptions. De même, il conteste la « végétalisation » de zones piétonnes qui n'ont

jamais existé et seraient vite dégradées. Il craint aussi la multiplication des rassemblements, malgré la charte prévue à l'article 12, si on se souvient du cas de la Grande Roue dans les Tuileries.

Enfin, les propositions issues de l'enquête publique concernant l'agrément des piétons

telles que toilettes, restauration, bancs, ombrières, sports et autres aménités auront du mal à s'intégrer dans ces lieux classés.

Mais on peut le rassurer car le jury de sélection des cinq architectes habilités à concourir pour la réalisation du projet est composé de la Ville, du ministère de la Culture et de membres qualifiés. En outre, des architectes des bâtiments français (ABF) seront autorisés à concourir, contrairement au cas de l'appel à projet international lancé par l'État sans cahier des charges pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Ces cinq concurrents seront désignés en octobre 2024 et le lauréat sera choisi après avis de la *Commission du patrimoine et de l'architecture* au début de 2025.

VOUS PENSIEZ TOUT SAVOIR SUR PARIS ?

Vous allez être surpris ! Vincent Périat, fleuriste parisien passionné, infatigable promeneur et chercheur bibliophile, propose de redécouvrir Paris : « J'adore les anecdotes autour des rues, des pierres et des habitants. Toutes ces petites histoires qui rejoignent parfois la grande », confie-t-il à Ouest France.

Son ouvrage, *Atlas inutile de Paris*, nous propose 100 cartes, toutes plus incongrues les unes que les autres. Sur un thème le plus souvent inattendu, historique, géographique ou sociologique, comme le tracé du tout premier vol en montgolfière au-dessus de la ville, l'emplacement de la première cité gallo-romaine, la localisation des stations fantômes du métro, la carte des tornades, celle des pavés en bois, ... sans oublier la carte des anciennes vacheries qui ont fourni en lait les habitants de la capitale jusqu'à la découverte de la pasteurisation en 1865.

Voyage poétique et plein d'humour, plaisir du détail et de l'anecdote, un vrai régal.

Nous avons sélectionné une carte : l'ancien lit de la Seine (Infographie : *Atlas inutile de Paris* - éditions Le Tripode, disponible à la FNAC), <https://le-tripode.net/livre/vincent-periat/atlas-inutile-de-paris>



Cinq mille ans avant notre ère, la Seine passait au nord et la Bièvre au sud. Lors de crues, la Seine aurait capté l'ancien cours de la Bièvre, du pont d'Austerlitz au pont de l'Alma. Le bras nord s'assèche et accueille des cultures maraichères drainées par un grand fossé. En 1356, Charles V édifie pour Paris une nouvelle enceinte s'appuyant sur le fossé. En 1670, Louis XIV transforme l'enceinte en voies de promenades : les *Grands Boulevards* sont nés.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et régulièrement agréée environnement depuis 1978

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16medemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Isabelle Brun, Luc Domenge, François Douady,
Christine Henry, Yves Marang, Claude Muyard, Alain de Neufville et Philippe Porté

Crédits photos : site de la mairie de Paris, RebatirNotreDamedeParis

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris